

# COMMUNE de MONTFLEUR

Mairie n°4 rue sous la ville 39320 Montfleur

Tél : 03 84 44 30 70

Courriel : commune.montfleur@orange.fr

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 JUIN 2017 à 20 HEURES 30**

Date de convocation : 06/06/2017

**PRESENTS : MM Joël ANTOINE, Michel CHAVANT, Jacques GIBOZ, Jean-Claude NEVERS, André PERICO, Erwan QUINIOU, Mmes Jacqueline AURINE, Eliane CATTENOT, Nathalie GUYENET, Nathalie MARTEL**

ABSENT : M. Frédéric JONESCO

SECRETAIRE : Mme Nathalie MARTEL

### **Délibération n°2017-27 : Accessibilité du bâtiment de la mairie**

Le Conseil Municipal : - Décide la réalisation et la pose d'une rampe confectionnée par un bénévole, en tube métallique et bois lasuré en vue de la mise en accessibilité de la mairie.

- Autorise M. le Maire à passer commande des fournitures nécessaires.

### **Délibération n°2017-28 : Contrat d'assurance**

Le Conseil Municipal : - Décide de souscrire un nouveau contrat d'assurance pour la commune auprès du Crédit Agricole avec la même franchise et les mêmes garanties que le contrat actuel mais pour un montant de 4 300 € soit une économie de 400 €.

- Autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette modification.

### **Délibération n°2017-29 : Avis sur projet d'arrêté préfectoral instaurant des servitudes d'utilité publique au voisinage des canalisations de transport de gaz naturel**

Le Conseil Municipal : - Prend connaissance du projet d'arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel exploitées par GRT gaz dans le département du Jura.

- N'émet aucune remarque sur ce document.

### **Autres questions :**

**- Parcours Jeu Nature :** Pris en charge par la Communauté de Communes Petite Montagne, quelques aménagements à réaliser par la commune (Toilettes publiques), moitié à vélo, moitié à pied, avec des énigmes reposant sur des personnages imaginaires « Les Suranis », lancement officiel le 23 juillet 2017.

**- Compte-rendu de la fête du 04 juin :** Total des dépenses => 2 038,00 €

Total des recettes => 1 920,00 € (Dont 300,00 € de stock)

### **Questions diverses :**

**- 14 juillet :** La commune n'organise pas de soirée, problème de la dissolution du Comité des Fêtes et savoir si une autre association sera créée....

**- Panneau d'affichage de la mairie :** Décision de le déplacer sur la face Nord de l'abribus

**- Mécanisme de l'horloge de l'église :** Réparation par trois bénévoles, Noël, Jean-Max, Jacques.

**- Renforcement et Effacement Réseau Basse Tension :** Les travaux consistent en :

Remplacer les fils nus à la sortie du poste Bourg par un réseau souterrain.

Il convient donc pour le Sidec d'ouvrir une affaire d'effacement pour toute la partie place du bourg, de prévoir un réseau éclairage public et de déposer le coffret forain.

Une estimation financière pour ces deux dossiers devrait être transmise à la municipalité courant Septembre 2017.

#### Effacement des réseaux

La participation du SIDEc aux travaux sera conforme aux taux votés pour l'année d'inscription. En 2016, la participation du SIDEc est fixée à 76.7 %, sur un montant de travaux de réseau électrique plafonné à 70 000 €HT, à 25% sur un montant de travaux d'éclairage public plafonné selon le réseau électrique, et à 20 % sur un montant de travaux de communication électronique plafonné selon le réseau électrique.

#### Renforcement du réseau électrique

Le SIDEc prend en charge l'intégralité du coût du renforcement du réseau lorsque celui-ci est nécessaire (mesures, critères techniques,...). Si la commune souhaite des travaux en technique souterraine, le SIDEc participe à 25 % sur un montant de travaux d'éclairage public plafonné selon le réseau électrique, et à 20 % sur un montant de travaux de communication électronique plafonné selon le réseau électrique.

**- Création d'une commission action sociale :** A délibérer en prochaine réunion

Affiché le 27 juin 2017

Pour extrait conforme

Le Maire, Jean-Claude NEVERS